

rejointes par:

AARSE - Association des Auteurs Réalisateur du Sud-Est - Provence Alpes Côte d'Azur / **ACID** - Association du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion / **ALRT** - Association Ligérienne des Réalisateur et Techniciens - Pays de la Loire / **ARBRE** - Auteurs Réalisateur en Bretagne / **ATIS** - Auteurs de l'Image et du Son en Aquitaine / **SAFIRE Alsace** - Société des Auteurs de Films Indépendants en Région Est / **SAFIR Nord Pas de Calais** - Société des Auteurs de Films Indépendants en Région / **Le Plateau** - Association des cinéastes, auteurs et réalisateurs de l'image et du son en Auvergne / **REAL** - Association des Réalisateur, Expérimentateur et Auteurs Languedoc-Roussillon

POUR UNE REFONDATION DU SOUTIEN AU DOCUMENTAIRE

Nous, réalisateurs de documentaires membres de la SRF et de l'ADDOC, nous sommes réunis pour réagir à la brutale détérioration du soutien des politiques publiques à la création documentaire.

C'est tout un ensemble de facteurs que nous subissons de plein fouet : alors que des incertitudes demeurent quant aux effets de la réforme du COSIP, le durcissement des règles et des procédures complique nos conditions de travail avec les chaines locales, alors même que les réformes territoriales à venir risquent d'affaiblir le documentaire en région. D'un côté, l'action culturelle s'appauvrit, de l'autre l'audiovisuel public se désengage de la création documentaire.

Ces inquiétudes se sont exprimées dans le soutien massif, en particulier par de nombreux réalisateurs, apporté à la tribune « Nous sommes le documentaire ». Nous nous en réjouissons. C'est un essai réussi qu'il s'agit de transformer.

Nous sommes un certain nombre à nous souvenir de l'action de « La Bande à Lumière » qui a permis, dans la foulée, l'instauration du COSIP documentaire en 1986 et, plus récemment de l'action conjointe des réalisateurs et producteurs qui a conduit à la création de l'Aide au développement renforcé. C'est ensemble à nouveau, avec le soutien des associations et festivals, que nous pourrons contrebalancer le poids des groupes qui pousse à une véritable épuration du secteur et rappeler qu'en éliminant la partie la plus fragile de la création, c'est le documentaire tout entier que l'on met en péril.

Quand l'application des règles met en danger plusieurs centaines de films, c'est qu'il faut en changer.

Nous représentons des puissances qui ne sont ni financières ni médiatiques. Notre pratique interroge notre monde, met le spectateur en position de sujet au sein de la société. Elle ne relève pas de la sphère industrielle mais de l'exception culturelle. Permettre et soutenir l'existence de cette pratique relève d'un choix politique. C'est en ces termes que nous le posons, que nous interpellons la puissance publique.

Nos propositions émanent de la reprise commune de nos travaux et des échanges récents avec des professionnels du secteur :

CNC :

- **Cinéma & Audiovisuel (équilibres budgétaires)** : Les équilibres budgétaires imposés, entre argent public et argent privé, ne sont pas tenables. Une dérogation supplémentaire à la règle du 50 ou 60 % de financement public doit être établie, selon des critères à définir.
- **Audiovisuel (COSIP)** : Certains effets pervers des règles d'accès au COSIP (notamment la règle de 25% d'apport chaines) imposent de les remettre en chantier.
- **Cinéma (Agrément)** : Les films produits dans des conditions très précaires doivent pouvoir accéder à l'Avance sur recettes après réalisation avant le passage en commission d'Agrément. Ce point concerne fiction et documentaire.
- **Cinéma & Audiovisuel (financement)** : La rigidité des modes de financement (entre cinéma et audiovisuel) ne correspond pas à la réalité de nos pratiques. On ne peut demander, par exemple à un documentaire audiovisuel, comme à une fiction, qui voudrait accéder au champ du Cinéma de rembourser préalablement le COSIP pour pouvoir être présenté à l'Avance sur recettes après réalisation.
- **Cinéma & Audiovisuel (action culturelle)** : Le travail d'action culturelle fourni par les réalisateurs (accompagnement sur les territoires, en festivals, en milieu scolaire ou associatif) doit être valorisé. Nous devons envisager une bonification de ce travail, par exemple par la création d'un « compte de soutien auteur » ou d'un « prix à la qualité ».
- **Cinéma et audiovisuel (commissions)** : Nous demandons que des auteurs de documentaires reflétant toute la diversité des écritures soient représentés dans toutes les commissions, et notamment dans la commission du COSIP sélectif documentaire, nouvellement créée.

FRANCE TÉLÉVISIONS :

Que ce soit en termes d'achats, de préachats et d'éditionnalisation des films dans la grille des programmes, un véritable engagement dans le documentaire de création, tel qu'il est reconnu par la critique, les salles « art et essai », les médiathèques, les associations ou les festivals, relève de la mission du service public.

Nous préconisons la création d'une case hebdomadaire « documentaire d'auteur » à France Télévisions ainsi que la sécurisation d'un volume d'achat annuel de films diffusés dans des festivals de documentaire reconnus.

Nous souhaitons par ailleurs que soient revues les modalités d'apports en industrie des France 3 Région, vers davantage de souplesse du dispositif, en fonction des films et des projets.

CHÂINES LOCALES :

Le travail des chaînes locales en direction de la création documentaire doit être reconnu et soutenu. Elles constituent une porte d'entrée pour les nouveaux réalisateurs, mais aussi pour les techniciens, et créent la possibilité pour tous de poursuivre un travail hors normes.

Deux pistes de travail possibles : proposer le prélèvement d'une part de la redevance audiovisuelle pour abonder le travail en faveur de la création de ces « chaînes locales de service public » ; ou s'inspirer des modèles vertueux déjà existants de Contrat d'Objectifs et de Moyens signés à l'échelle régionale.

CONTACTS :

Addoc - courrier@addoc.net - 0144 89 99 88 - addoc.net
SRF - contact@la-srf.fr - 0144 89 99 70 - la-srf.fr